

Personnes-ressource : Sue Neumann (médias), 1 (314) 656-5827
Tim Griffith (investisseurs), 1 (314) 656-5251
www.smurfit-stone.com

LE TRIBUNAL VALIDE LE PLAN DE RÉORGANISATION DE SMURFIT-STONE La Société prévoit de sortir du Chapitre 11 le 30 juin

CREVE COEUR, MISSOURI, le 21 juin 2010 – Smurfit-Stone Container Corporation a annoncé aujourd'hui que le juge Brendan Shannon du tribunal américain des faillites de Wilmington, au Delaware, a rendu une ordonnance validant le Plan conjoint de réorganisation et le Plan de compromis et d'accord déposés par la Société et chacune de ses filiales et entités affiliées agissant actuellement comme débiteurs-exploitants en vertu du Chapitre 11 du Code sur les faillites des États-Unis (les « débiteurs »), en particulier les débiteurs qui sont des filiales canadiennes et les parties concernées par les procédures engagées dans le cadre de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (Canada) (les « débiteurs canadiens »). Cette décision, qui fait suite à une ordonnance similaire préalablement rendue au Canada, place Smurfit-Stone en bonne voie pour sortir du Chapitre 11 aux États-Unis et du champ de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies au Canada.

« Maintenant que son Plan de réorganisation est validé, Smurfit-Stone est désormais en bonne voie pour émerger de sa restructuration financière le 30 juin », dit Patrick J. Moore, président du Conseil et chef de la direction de Smurfit-Stone. « Une fois le plan de restructuration derrière nous, nous aurons considérablement réduit notre dette et réaligné notre structure financière, ce qui améliorera considérablement les perspectives de croissance et de rentabilité à long terme de la Société. »

« Nous sommes heureux d'avoir été en mesure d'aboutir à un accord avec nos créanciers et nos actionnaires sur un plan qui nous permet de continuer à générer de la valeur pour nos partenaires et à aider nos clients à développer leurs activités », ajoute M. Moore. « Je tiens particulièrement à remercier nos employés dont le travail acharné et le dévouement constant nous ont permis de satisfaire, voire de dépasser, les attentes de nos clients tout au long de ce processus, et dont les efforts ont grandement contribué à nous mettre en bonne voie pour réussir notre émergence ».

Smurfit-Stone tiendra une conférence téléphonique et diffusera un webcast pour tenir au courant les investisseurs des modalités d'émergence de la Société récemment réorganisée jeudi 1^{er} juillet à 11h00 du matin, heure de l'Est. Pour accéder à la présentation, composez le (800) 261-3417; code d'accès 13274863, ou visitez le site Web de Smurfit-Stone [à l'adresse www.smurfit-stone.com](http://www.smurfit-stone.com).

Tel que cela avait déjà été annoncé, le Plan de réorganisation de Smurfit-Stone a obtenu un appui massif de la part de ses créanciers. Le 13 mai 2010, la Cour supérieure de l'Ontario a émis une ordonnance pour sanctionner le Plan de réorganisation présenté au titre de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies au Canada.

Le 24 mai 2010, Smurfit-Stone a annoncé avoir abouti à une résolution avec certains détenteurs d'actions ordinaires et privilégiées de la Société. Cette résolution prévoit que 4,5 % des nouvelles actions ordinaires de la Société réorganisée, que le Plan de réorganisation initial prévoyait de distribuer aux créanciers non privilégiés, seront désormais distribuées aux actionnaires actuels de la Société. Sur ce pourcentage, 2,25 % des actions seront distribuées au pro rata aux détenteurs d'actions privilégiées de la Société et 2,25 % seront distribuées au pro rata aux détenteurs d'actions ordinaires de la Société.

Les filiales canadiennes et américaines de Smurfit-Stone ont déposé de leur propre gré des demandes de réorganisation en vertu du Chapitre 11 du Code sur les faillites des États-Unis et de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies du Canada le 26 janvier 2009. Les autres filiales de Smurfit-Stone n'étaient pas concernées par les procédures de faillite. Vous trouverez de plus amples informations au sujet de la réorganisation de Smurfit-Stone sur le site Web de la Société à l'adresse www.smurfit-stone.com.

#

Smurfit-Stone Container Corporation est l'un des principaux producteurs de carton-caisse et de cartonnage ondulé de l'industrie et l'un des plus importants recycleurs de papier au monde. La société est membre de la Sustainable Forestry Initiative® et du Chicago Climate Exchange. Smurfit-Stone a généré des revenus de 5,57 milliards de dollars en 2009. Elle obtient les meilleurs résultats de l'industrie en matière de sécurité chaque année depuis 2001. De plus, elle mène ses activités conformément aux principes environnementaux, de santé et de sécurité de l'American Forest & Paper Association.